

Interdire l'abus. Pas la thérapie.

Rod Taylor

Chef, PHC Canada

Partout au Canada, les politiciens débattent d'une loi qu'ils appellent «interdire la thérapie de conversion». Ce dont ils parlent vraiment, c'est d'interdire tout type de thérapie ou de conseil qui pourrait aider une personne qui souhaite retrouver une identité de genre qui correspond à son sexe physique à la naissance. Les lois et règlements proposés criminaliseraient également les parents cherchant à protéger leurs enfants mineurs des effets néfastes des bloqueurs de la puberté et des interventions chirurgicales irréversibles.

Les ingénieurs sociaux et les lobbyistes d'intérêts spéciaux ont persuadé de nombreux politiciens aux niveaux fédéral, provincial et municipal qu'il est erroné d'aider les personnes qui cherchent à «détransitionner» d'une «identité de genre» et d'un mode de vie choisis pour revenir au genre biologique conforme à leur ADN et aux organes génitaux avec lesquels ils sont nés. La législation proposée ferait des criminels des médecins, des pasteurs et des conseillers simplement pour avoir offert des conseils et des prières affirmatifs.

Dans toute autre catégorie de comportement humain, l'imposition de telles restrictions à la liberté d'expression et de conscience des médecins et des conseillers serait considérée comme inconstitutionnelle. Après tout, le médecin ou le conseiller essaie d'aider. La personne conseillée ou traitée demande de l'aide. Et le but de la thérapie est de redonner aux clients un sentiment de bien-être et de contentement avec la réalité de leurs caractéristiques biologiques. Qu'est ce qui pourrait être mal avec cela?

En ce qui concerne l'identité de genre et l'orientation sexuelle, trop de politiciens ont accepté la notion politiquement correcte que la «réaffectation sexuelle», que ce soit par traitement hormonal ou par chirurgie ou les deux, ne doit jamais être remise en question. Tous les outils, sociologiques et médicaux, doivent être employés pour s'assurer que les jeunes qui remettent en question leur sexe à la naissance soient encouragés à passer à un autre "genre" qui, selon eux, les rendra plus heureux. Le fait que les personnes en transition de genre se suicident à taux 19 fois plus élevé que celui¹ du grand public ne semble pas dissuader les importuns du genre qui veulent rendre illégal d'aider les personnes "en transition" mécontentes qui veulent sortir de leur identité de genre adoptée .

Les lobbyistes qui ont si bien réussi à convaincre les conseillers municipaux que la «thérapie de conversion» devrait être interdite ont, bien sûr, créé un faux récit qui assimile l'objectif de « détransition » ou de «conversion» à certains traitements abusifs qui depuis longtemps ont été discrédités par la profession médicale. Il s'agirait notamment de la «thérapie par aversion» aux électrochocs, de la honte et d'autres méthodes d'induction de la douleur, physique ou émotionnelle - pratiques abandonnées depuis longtemps par des praticiens qualifiés. Ces méthodes sont facilement reconnues comme abusives et nous sommes d'accord avec leur interdiction - non seulement pour la dysphorie de genre mais pour n'importe quelle condition. Ce n'est pas de cela que nous parlons ici.

Les «interdictions de thérapie de conversion» adoptées par un certain nombre de municipalités ne s'intéressent pas tant aux techniques qu'aux résultats. En vertu de règlements administratifs draconiens adoptés à Edmonton et à Fort McMurray (entre autres villes), un pasteur ou un prêtre pourrait être condamné à une amende pouvant aller jusqu'à 10000 \$ pour avoir simplement conseillé une personne en transition qui demande de l'aide pour sortir du mode de vie. Ce n'est pas de la liberté - pas pour le pasteur

et certainement pas pour la personne qui cherche de l'aide. Ce n'est rien d'autre qu'un instrument contondant conçu pour empêcher les gens de quitter un mode de vie basé sur la confusion des sexes.

Bien que les interdictions de conversion n'aient jusqu'à présent été adoptées que par les conseils municipaux, le gouvernement fédéral travaille sur le projet de loi C-8,² un projet de loi qui rendrait illégal n'importe où au Canada de conseiller ou de prier avec ceux qui veulent échapper à un mode de vie dont ils ne jouissent plus ou pour empêcher ceux qui cherchent des conseils sur la confusion de l'identité de genre d'obtenir l'aide dont ils ont besoin et veulent.

Notez que les lois proposées ne fonctionnent que dans une seule direction. Le projet de loi C-8, en particulier, ne s'appliquerait à aucune activité entreprise qui inciterait, ferait pression ou persuaderait un jeune à envisager une «transition» - par l'utilisation de traitements hormonaux ou de la chirurgie - vers une identité de genre différente de son sexe de naissance. En d'autres termes, le type de conseil et de manipulation qui se produit chaque jour dans les écoles publiques canadiennes. Ceux qui encouragent l'utilisation de bloqueurs de la puberté ou la chirurgie de «changement de sexe» continueront de ruiner la vie des enfants avec l'entière approbation du gouvernement.

Avouons-le. Les jeunes qui se lancent dans un programme de changement de sexe qui les rendront stériles à vie et à risque accru de suicide et de dépression sont victimes d'un canular cruel. Dans le cadre d'une "interdiction de thérapie de conversion", les seules parties passibles d'amendes et de sanctions sont les médecins et les conseillers qui tentent d'aider les personnes blessés à reconstruire leur vie. . . et les parents qui essaient de protéger leurs enfants mineurs des bloqueurs de la puberté provoquant la stérilité et des chirurgies irréversibles qu'ils sont susceptibles de regretter.³

Le PHC du Canada protégerait les droits des personnes cherchant à quitter un mode de vie auquel elles ne souhaitent plus appartenir et à demander de l'aide pour le faire. Le PHC du Canada protégerait les droits des médecins, des conseillers et des pasteurs à fournir une telle assistance. Le PHC du Canada protégerait absolument les droits des parents de conseiller et de guider leurs propres enfants mineurs et de les protéger contre les procédures et les modes de vie envahissants et préjudiciables. Ces droits font partie de notre patrimoine. Veuillez Soutenir ceux qui souhaitent que leurs droits soient protégés. Veuillez joindre le PHC du Canada dès aujourd'hui.⁴

Plus d'information

freetocare.ca/

action4canada.com/conversion-therapy-ban-letter-of-response-exposing-deceptive-orwellian-legislation/

Un article précédent à ce sujet sur le site Web du PHC : Canada:

www.chp.ca/commentary/banning-conversion-why-the-push-to-keep-people-from-getting-used-to-themsel

Notes de bas de page

¹ www.heritage.org/gender/commentary/sex-reassignment-doesnt-work-here-the-evidence

² www.parl.ca/DocumentViewer/en/43-1/bill/C-8/first-reading

³ www.christianpost.com/news/uk-government-moves-to-protect-kids-from-life-altering-transgender-experiments.html

⁴ www.chp.ca/accueil/Rejoignez-nous

Parti de l'Héritage Chrétien du Canada

chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)

PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1

Ce Exprimez-vous peut être copié